Image not found or type unknown

demande d'un titre de sejour

Par **halim38**, le **16/02/2012** à **16:57**

bonjour

je suis algérien , j'ai rentre en France en 2011 avec un visa court séjour , pour le moment je suis marie avec une française et je suis père d'un enfant français , j'ai depose mon dossier d'un titre de séjour ca fait un mois et jusqu'à maintenant j'ai rien reçu , j'ai réclamé mon récépissé , il m'ont dis que le délai de traitement du dossier c 2 mois , ma question , est ce que c vrai le délai de traitement c 2 mois ? et est ce que c normal que je bouge tranquille sans aucun risque ? en plus avec ma situation je suis oblige de travaillé dans les meilleur délai , vous pouvez m'aidez avec des conseille sur les démarches pour avoir mon titre de séjour .

merci d'avance et très bonne journée a vous .

Par **Calou0**, le **20/02/2012** à **18:03**

Bonjour,

L'administration aurait du vous délivrer en principe un récépissé dans l'attente de la délivrance de votre titre de séjour définitif à partir du moment où vous êtes père d'un enfant français.

Bien cordialement,
Me Pascale LAPORTE

Par **halim38**, le **29/02/2012** à **20:30**

BONSOIR

merci beaucoup pour votre réponse Monsieur Pascale LAPORTE.

Très bonne soiré .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés